

Sur deux Astragales du Proche Orient

Autor(en): **Jovet, P. / Gombault, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Candollea : journal international de botanique systématique = international journal of systematic botany**

Band (Jahr): **13 (1950-1952)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-880476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sur deux Astragales du Proche Orient

par

P. JOVET et R. GOMBAULT

Il s'agit d'*Astragalus nucleiferus* Boiss. et d'*A. elongatus* Willd. L'un de nous, chargé de la révision de l'herbier du Frère Louis, se trouva en présence de deux plantes de la Syrie septentrionale, évidemment très voisines des espèces en question, mais qui ne répondaient exactement ni à l'une, ni à l'autre.

La première, récoltée à Katma et à Machalé, et dont le scape égalait à peu près les feuilles, concordait en tous points avec la diagnose d'*A. nucleiferus*, à cette exception près que les dents du calice n'atteignaient guère que $\frac{1}{8}$ de la longueur du tube au lieu du $\frac{1}{5}$ ou du $\frac{1}{6}$.

La seconde, cueillie à Eriha, aurait, par sa hampe dépassant beaucoup les feuilles, fait songer à *A. elongatus* ; mais, ainsi que le remarque Frère Louis sur son étiquette, ne pouvait être attribuée à cette espèce, les dents du calice n'égalant pas le tiers du tube.

A. nucleiferus et *A. elongatus* ont été placés tous deux par BOISSIER dans la section *Proselius*, mais, de l'aveu même de l'auteur, il est souvent difficile, dans cette section, lorsqu'il s'agit d'espèces affines, d'établir entre elles des discriminations. Quoi qu'il en soit, il a classé ces deux Astragales dans deux catégories différenciées par la forme de l'étendard, plus ou moins étranglé ou atténué à son extrémité, et par la gousse, qui serait subsessile dans *A. elongatus*, et pendante chez *A. nucleiferus*.

Le premier critère est assez délicat à apprécier lorsqu'on se trouve en présence d'échantillons d'herbier et devient inutilisable lorsque la plante a dépassé le stade de la floraison, ce qui est le cas pour les exemplaires d'Eriha. Des comparaisons s'imposaient donc avec le matériel de l'Herbier général du Muséum de Paris. Elles s'avèrent inefficaces. Le dossier d'*A. elongatus* est, à Paris, inexistant. Dans celui d'*A. nucleiferus* figurent des échantillons portant indifféremment

les noms *A. nucleiferus* ou *A. elongatus*, sans que, dans aucun cas, ces derniers puissent avec évidence justifier leur étiquette. Point de légumes subsessiles ; quant aux dents des calices, elles sont de dimensions très variables, parfois sur un même échantillon. Nous avons relevé les longueurs de 1 — 1,25 — 1,5 — 2 — 3 — 4 — et 5 mm. Les calices peuvent mesurer 6 — 6,5 — 7 — 8 et 9 mm. Le rapport entre la longueur des dents et celle du tube peut ainsi s'échelonner du $\frac{1}{9}$ au $\frac{1}{7}$, au $\frac{1}{5}$, au $\frac{1}{4}$, au tiers ou à la moitié. Mais la proportion du $\frac{1}{3}$ qui correspondait à la diagnose d'*A. elongatus* ne se rencontre que chez les fleurs que supporte une hampe particulièrement courte. Nous avons donc été amenés à considérer que c'était à bon droit que nos prédécesseurs avaient incorporé à la liasse d'*A. nucleiferus* tous les prétendus *A. elongatus*.

Restait la suprême ressource d'un recours aux types de Boissier. M. le Professeur Baehni, Directeur du Conservatoire botanique de Genève, eut l'obligeance — qu'il en soit ici vivement remercié — de nous les communiquer en les accompagnant d'utiles précisions et d'un certain nombre d'échantillons envoyés par Post sous le nom d'*A. elongatus*. Parmi ces derniers, nous avons retrouvé des spécimens analogues à ceux d'Eriha ; mais, plus audacieux que Frère Louis, Post n'avait pas hésité à les assimiler à *A. elongatus*, non sans toutefois faire remarquer que les dents du calice n'atteignaient pas le tiers du tube. Nonobstant son étiquette, nos confrères genevois avaient inséré les échantillons de Post dans la chemise d'*A. nucleiferus*, et nous croyons qu'ils ont eu raison.

Il est à remarquer en effet que, sur les trois types de Boissier qui nous ont été communiqués, le 960 *Herbarium Noeanum Karpath* présente une hampe plus grande que les feuilles ; ce qui est en contradiction avec la diagnose. Dans le type *Aucher-Eloy 1330*, la hampe est bien sensiblement égale à la feuille ; mais il se trouve que dans les deux cotypes, qui sont à Paris, les hampes dépassent au contraire les feuilles. Sur l'ensemble du matériel, tant genevois que parisien, qui nous est passé sous les yeux, nous avons dénombré 6 échantillons conformes, à cet égard, à la diagnose, et 7 en contradiction avec elle.

Il convient donc, semble-t-il, de ne pas considérer l'égalité du scape avec les feuilles comme un caractère spécifique. Il en est de même du rapport $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{6}$ entre les dents et le tube du calice, rapport qui n'est pas constant. Nous l'avons rencontré 6 fois, contre 1 fois $\frac{1}{9}$, 2 fois $\frac{1}{7}$, 1 fois $\frac{1}{4}$, 1 fois $\frac{1}{3}$ et 2 fois $\frac{1}{2}$.

Cette dernière proportion a été notée sur 2 spécimens : *Balansa 179* (Hb. Boiss.) et *Noé 962* (Hb. Paris) dont les dents du calice sont manifestement plus longues que dans tous les autres : elles atteignent 3 — 4 et 5 mm. Nous proposons d'en faire une var. *longidens* Jovet et Gombault var. nov. :

Var. **longidens** Jovet et Gombault, var. nov.

Ut in typo sed calycis dentibus tubi dimidio nec 5-6-plo brevioribus.

Résumons, pour conclure. *A. nucleiferus* peut présenter des scapes plus longs que les feuilles, et les dents du calice peuvent être de 8 fois à la moitié plus courtes que le tube.

Jusqu'à preuves contraires, *A. elongatus* Willd., dont BOISSIER a signalé la présence en Galatie, en Cappadoce et en Arménie, doit être rayé de la flore syrienne où il a été indûment inséré par POST, dérouté par la longueur de la hampe de certains échantillons de *A. nucleiferus*.
